

Cet avis sur le site TED: <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:597892-2021:TEXT:FR:HTML>

**Belgique-Namur: Services d'architecture
2021/S 227-597892**

Avis de marché

Services

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom et adresses

Nom officiel: Stations de Plein Air M. Mélot
Numéro national d'identification: 0410.333.655_628064
Adresse postale: Avenue Baron Fallon, 34
Ville: Namur
Code NUTS: BE352 Arr. Namur
Code postal: 5000
Pays: Belgique
Courriel: sabine.guisse@cfwb.be
Téléphone: +32 24133421

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <https://www.sdpa-namur.be/>
Adresse du profil d'acheteur: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=429291>

I.3) Communication

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: <http://www.marchesdarchitecture.be/about.php>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: autre adresse:

Nom officiel: Fédération Wallonie-Bruxelles
Adresse postale: boulevard Leopold II 44
Ville: Molenbeek-Saint-Jean
Code NUTS: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale / Arr. Brussel-Hoofdstad
Code postal: 1080
Pays: Belgique
Point(s) de contact: Cellule architecture
Courriel: sabine.guisse@cfwb.be
Téléphone: +32 4133421

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <https://cellule.archi/>
Adresse du profil d'acheteur: <https://www.sdpa-namur.be/>
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via: <https://cellule.archi/fr/marches/stations-de-plein-air-madeleine-melot>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/displayForum.do?forumId=40422>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Autre type: Institution privée agréée par l'AViQ

I.5) Activité principale

Autre activité: Service d'Accueil Spécialisé pour jeunes

Section II: Objet**II.1) Étendue du marché****II.1.1) Intitulé:**

Désignation d'un auteur de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution de travaux de restructuration innovants d'un bâtiment situé à Namur destiné à l'accueil de jour et répondant aux besoins de jeunes présentant des troubles du spectre autistique & autres.

Numéro de référence: SDPA-SDPA Madeleine Mélot – SDPA001-F02_0

II.1.2) Code CPV principal

71200000 Services d'architecture

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte:

Les services concernent le projet de soumettre au départ d'une infrastructure existante, datant des années 70, un projet d'architecture (rénovation/reconstruction) innovant. Le site (1 ha) est bâti de constructions des années 70. L'intervention est centrée sur la restructuration du bâtiment principal.

Ce bâtiment est destiné à la prise en charge d'une 50aine d'enfants répartis en plusieurs équipes.

Cette innovation se veut de proposer une infrastructure adaptée d'une part à une 40aine d'enfants présentant des troubles mentaux légers à modérés et d'autre part aux besoins spécifiques que requiert la prise en charge d'un groupe d'une 10aine d'enfants de 1 à 6 ans porteurs de trouble du spectre autistique.

La surface brute du bâtiment existant totalise 1553 m² répartis sur 3 niveaux. Le projet doit prévoir des locaux de prise en charge, des bureaux, des espaces communs et spécifiques (Snoezelen, Multimédias, TEACCH...).

Le projet tiendra également compte d'un environnement boisé, des autres bâtiments présents sur le site (Service d'Accueil de Jour pour Adultes & Ecole Spécialisée) et des prescrits de l'AViQ en matière d'architecture.

Une demande de subside en cours pourrait voir le projet augmenté par la création d'une unité autonome permettant des prises en charge individuelles spécifiques augmentant ainsi le volume construit initial (extension et/ou annexe). Voir détails au point II.2.4).

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur hors TVA: 279 200.00 EUR

II.1.6) Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots: non

II.2) Description**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS: BE Belgique / België

Code NUTS: BE35 Prov. Namur

Lieu principal d'exécution:

Avenue Baron Fallon 34, 5000 Namur.

II.2.4) Description des prestations:

Les services comprennent l'étude et le suivi de l'exécution des travaux pour le projet précité. Ils s'articulent autour de 7 compétences requises, au minimum :

• À l'étape des demandes de participation, seule la compétence architecture est demandée et donc évaluée. En vertu de l'article 8§2 de la loi du 17 juin 2016, le candidat inclura (tous) le(s) opérateur(s) économique(s) dont la capacité est mobilisée pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés) relatives à la capacité technique et professionnelle. Ces opérateurs économiques ne pourront donc pas être des tiers (sous-traitant, consultant, etc.), sauf des associé·e·s ou collaborateur·trice·s disposant d'une expérience antérieure pertinente, dans les conditions énoncées sous le point III.1.3). Lorsqu'un candidat compte plusieurs opérateurs économiques, ces derniers forment ce qu'on appelle un « GROUPEMENT ». La responsabilité (de la demande de participation puis, le cas échéant, de l'offre et de la mission) est partagée entre ces opérateurs économiques. Un mandat est donné à l'un des opérateurs du groupement, appelé « MANDATAIRE » : ce dernier dispose du pouvoir de signature et représente le groupement à l'égard de l'adjudicateur. Le candidat seul ou le mandataire du groupement sera chargé, en tout ou en partie, de la compétence architecture.

ATTENTION : en vertu de l'article 54 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 (§1) un candidat ne peut introduire qu'une seule demande de participation par marché et (§2) un soumissionnaire ne peut remettre qu'une offre par marché.

• En vue de la production des offres et de l'exécution du marché, les candidats retenus devront assumer en outre 6 compétences supplémentaires (stabilité, techniques spéciales, PEB, acoustique, design mobilier et design signalétique / communication graphique). Toute compétence jugée utile ou pertinente par rapport à l'objet du marché pourra alors également être ajoutée. Le soumissionnaire pourra faire appel à un ou plusieurs opérateur(s) économique(s) tiers (sous-traitant(s), consultant(s), etc.) pour assumer ces 6 compétences supplémentaires requises et les éventuelles compétences ajoutées de son initiative.

Il sera également demandé de faire une proposition de collaboration avec un artiste pour l'intégration d'une œuvre d'art, en application du décret du 10.5.1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics. Cette proposition sera à formuler dans l'offre. Le coût de l'œuvre et les honoraires de l'artiste ne sont pas compris dans l'enveloppe budgétaire mentionnée ci-après.

La prestation du coordinateur sécurité santé ne fait pas l'objet de la présente mission.

Les honoraires sont calculés sur base d'un pourcentage forfaitaire, soit 16 % du montant total des travaux (décompte final), toutes compétences confondues (compétences requises + éventuelles compétences ajoutées d'initiative par le soumissionnaire).

Projet de base : le budget des travaux est estimé à ce jour à 1.500.000,00 EUR, TVA et honoraires non compris.

Hypothèse de projet « maximaliste » : L'institution ayant introduit une demande de subside, le marché prévoit par ailleurs une clause de réexamen qui permettra si elle est activée (en cas d'obtention de ces subsides) de faire monter le montant de référence pour les travaux à 1.745.000 EUR, TVA et honoraires non compris. Cette augmentation du montant des travaux de 245.000 EUR, TVA et honoraires non compris couvrira la création de 12 nouveaux locaux, dont 7 locaux dédiés aux prises en charges individuelles, 3 locaux administratifs, une cuisine et un espace sanitaires.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA: 279 000,00 EUR

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois: 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre de candidats envisagé: 3

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération: oui

II.2.11) Information sur les options

Options: oui

Description des options:

Les informations concernant les options seront reprises dans le cahier des charges.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

II.2.14) Informations complémentaires**Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique****III.1) Conditions de participation****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions:

L'inscription au registre de la profession du candidat (ou dans le cas d'un groupement, son mandataire) chargé de la compétence architecture sera attestée de la façon suivante :

- base de données officielle et d'accès gratuit sur laquelle l'adjudicateur pourra procéder à la vérification ;
- à défaut : fourniture d'une attestation datant de moins de 6 mois d'inscription à un Ordre professionnel d'architectes ou un agrément à exercer cette profession dans sa région/son pays d'origine.

L'attention du candidat est attirée sur le fait que l'exécution du marché nécessitera l'inscription à l'Ordre professionnel national belge en vue de l'introduction du permis d'urbanisme lié au projet.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection:

Démonstration des compétences pour la mission : prouvée via une liste reprenant, pour chaque compétence minimale requise à l'étape de demande de participation (architecture), les missions menées dans les 5 dernières années pouvant constituer des preuves de l'expérience pour la ou les compétence(s) que l'opérateur économique assumera pour le présent marché. Le cas échéant, l'opérateur économique concerné peut faire valoir l'expérience que l'un de ses associé·e·s ou collaborateur·trice·s a acquise comme associé·e ou collaborateur·trice au sein d'une précédente structure ou en solo, et ce uniquement aux conditions détaillées dans l'annexe 2 du présent avis de marché.

Les règles de comptabilisation de l'ancienneté des missions listées sont fixées dans l'Annexe 2 du présent avis de marché. ATTENTION : pour les missions relatives à des projets livrés, la date maximale prise en compte pour calculer l'ancienneté d'une mission est celle de la réception PROVISOIRE.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s):

Concernant la compétence architecture, la liste des missions comprendra au minimum :

- une preuve de l'expérience de l'opérateur économique qui sera chargé de la gestion du marché de travaux (lors de sa passation-rédaction du cahier des charges et lors de son exécution) pour un ouvrage livré (réception

provisoire des travaux obtenue) ayant fait l'objet d'un marché public dont le montant des travaux s'élève au minimum à 600.000 euros HTVA..

ET

- une preuve de l'expérience de l'opérateur économique qui sera chargé de la gestion du marché de travaux (lors de sa passation-rédaction du cahier des charges et lors de son exécution) pour un ouvrage livré (réception provisoire des travaux obtenue) dont le montant des travaux s'élève au minimum à 800.000 euros HTVA.

Il peut s'agir d'une seule référence si cette dernière remplit l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus.

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables:

L'exécution du service est réservée aux architectes, bureaux d'architecture, association d'architectes, détenteur d'un titre professionnel en Europe.

Section IV: Procédure

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure

Procédure concurrentielle avec négociation

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

IV.1.5) Informations sur la négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics: non

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Date: 22/12/2021

Heure locale: 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date: 22/02/2022

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois: 6 (à compter de la date limite de réception des offres)

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

VI.3) Informations complémentaires:

[1] Le présent avis de marché est complété par les annexes suivantes :

Annexe 1. Formulaire DUME.xml

Annexe 2. Précisions terminologiques, critères de limitation du nombre de candidats retenus & Contenu du dossier de demande de participation

Annexe 3 : Plan du site avec identification du bâtiment principal

Par le biais de l'introduction du formulaire DUME, le candidat déclare sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Cette déclaration vaut aussi pour les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur. Concernant les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur : les éventuels documents à fournir sont spécifiés dans l'annexe 2 du présent avis de marché.

[2] La procédure se déroule en deux temps : 1) Sélection qualitative : sélection de 3 candidats sur base du dossier de demande de participation ; ces derniers sont invités à remettre offre ; 2) Attribution du marché à un des soumissionnaires sur base des offres déposées et de leur défense orale. Les offres seront constituées d'une pré-esquisse rendant compte des propositions innovantes, fonctionnelles et conceptuelles formulées par les soumissionnaires. Les critères d'attribution sont les suivants : Qualité et innovation du concept, de l'intervention architecturale et du rapport avec le contexte (45%), Performance et fonctionnalité (35%) et optimisation de l'investissement (15%) et présentation de l'offre (5%).

[3] Le Cahier des charges régissant le marché sera envoyé uniquement aux candidats retenus au terme de la sélection qualitative et donc invités à remettre offre, conformément à l'article 65 de la loi du 17 juin 2016. Pour information, les documents-types desquels les documents du présent marché s'inspirent sont accessibles sur le guide pratique de la Cellule architecture : www.marchesdarchitecture.be

[4] L'adjudicateur sera assisté dans le choix par un jury composé de membres tant intérieurs qu'extérieurs à l'adjudicateur. Seront conviés des représentants de l'adjudicateur/utilisateur, de la Ville de Namur, de la Cellule architecture ainsi que de minimum 3 experts extérieurs.

[5] Chaque soumissionnaire ayant remis une offre complète et régulière conformément au Cahier des charges et l'ayant défendue devant le Jury recevra un dédommagement forfaitaire. Ce dernier s'élèvera à 8.500 EUR pour une pré-esquisse portant soit sur le projet de base, soit sur le projet « maximaliste ». Si l'offre devait couvrir les deux hypothèses, le dédommagement serait revu à la hausse et s'élèverait à 12.000 EUR. Le(s) projet(s) à développer seront précisés dans l'invitation à soumissionner. S'agissant d'un dédommagement, il n'y a pas d'application de la TVA. Pour l'adjudicataire du présent marché, cette somme sera également versée mais ensuite déduite de la première facture qui suit le démarrage des études. La TVA sera alors comptée en sus.

[6] La durée du marché mentionnée au point II.2.7. est susceptible d'être allongée étant donné la nature de ce marché de services. Sa durée peut en effet être impactée par divers facteurs externes (autorisations, procédures, ...) et est directement dépendante de la durée des travaux. Le marché prend fin, au plus tard, à la réception définitive des travaux.

[7] Pour visiter les lieux, l'accès est organisé aux dates suivantes : le 01/12/2021 et le 07/12/2021 entre 15h30 et 17h00. Cette visite est facultative. Il ne sera répondu à aucune question lors de ces visites. Une séance de questions-réponses sera organisée pour les soumissionnaires après la sélection qualitative.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel: Tribunal de 1ere Instance de Namur

Adresse postale: Place du Palais de justice, 4

Ville: Namur

Code postal: 5000

Pays: Belgique

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

18/11/2021